

Créneaux horaires proposés et niveaux :

1) Natation :

GROUPES	JOURS	HORAIRES	ÉducateurS	Niveaux
ADULTES 1	LUNDI	20H00-21H00	Norbert Pra	1400 m/séance 3-4 Nages
ADULTES 2	LUNDI	20H00-21H00	Johny Macaire	1600 m/séance 3-4 Nages
ADULTES 3	LUNDI	20H00-21H00	Johny Macaire	2000 m/séance 4 Nages
ADULTES 4	MERCREDI	20H00-21H00	Lionel Guillon	1500 m/séance 3 Nages
ADULTES 5	MERCREDI	20H00-21H00	Johny Macaire	1400 m/séance 3 Nages
ADULTES 6	MERCREDI	21H00-22H00	Lionel Guillon	2000 m/séance 4 nages
ADULTES 7	MERCREDI	21H00-22H00	Norbert Pra	1500 m/séance 3 nages
ADULTES 8	JEUDI	20H15-21H15	Johny Macaire	1500 m/séance 3 nages
ADULTES 9	JEUDI	20H15-21H15	Norbert Pra	600 m/séance 2-3 Nages
ADULTES 10	JEUDI	20H15-21H15	Lionel Guillon	1200 m/séance 3 nages
ADULTES 11	JEUDI	21H15-22H15	Norbert Pra	1000 à 1200 m - 3 nages
ADULTES 12	JEUDI	21H15-22H15	Johny Macaire	1500 m/séance 3-4 nages
ADULTES 13	JEUDI	21H15-22H15	Johny Macaire	2000 m/séance 3-4 nages
ADULTES 14	VENDREDI	21H00-22H00	Johny Macaire	1400 m/séance 3-4 nages
ADULTES 15	VENDREDI	21H00-22H00	Norbert Pra	2000 m/séance 4 Nages

Attention : les éducateurs ne sont donnés qu'à titre indicatif, nous ne pouvons garantir l'absence de changements d'ici septembre.

2) Aquagym :

GROUPES	JOURS	HORAIRES	Educateur	Niveau
AQUAGYM 1	LUNDI	19 H15 -20 H	Norbert Pra	Aucun demandé
AQUAGYM 2	MERCREDI	20 H 15 -21 H	Norbert Pra	Aucun demandé

Les formules de Cotisations :

Natation seule :

- 1) 1 séance par semaine : 168 euros pour le premier adhérent à l'USSE natation+10 euros de licence, soit **178 euros**.
- 2) 2 séances par semaine : 198 euros. pour le premier adhérent à l'USSE natation +10 euros de licence, soit **208 euros**.

10 euros de moins pour le second adhérent d'une même famille, 20 euros de moins pour le troisième et les suivants.

Aquagym seule :

- 3) 1 cours : 140 euros (lundi 19 H 15 -20 H ou mercredi 20 H 15 -21 H) +10 euros de licence, soit **150 euros**.

2 cours : 140 euros + 85 euros+10 euros de licence, soit **235 euros**.

Natation + aquagym = Cotisation Natation + 85 euros+10 euros de licence.

ATTENTION ! Merci de faire 2 chèques séparés (1 aquagym, 1 natation)

L'inscription

Le dossier complet doit impérativement contenir:

- 1) La Fiche d'inscription remplie.
- 2) Le chèque de règlement libellé à l'ordre de l'USSE section natation (**attention un chèque par adhérent comprenant cotisation et licence**).
- 3) **Un certificat médical d'aptitude** : il est obligatoire :
 - _ pour les nouveaux adhérents,
 - _ pour les anciens adhérents n'ayant pas renouvelé leur inscription en 2018-2019,
 - _ pour ceux ayant répondu OUI à l'une des questions du Questionnaire de Santé,
 - _ pour ceux ayant fourni un certificat médical antérieur à 2016.

Réinscriptions des anciens adhérents :

- 1) Les adhérents 2018-2019 seront prioritaires **jusqu'au 1 juillet 2019**. Pour cela ils devront envoyer leur dossier :

Pour les adultes évoluant le lundi ou le jeudi à :

Lysianne Terpend, 27 avenue Cité Labeye 38400 Saint Martin d'Hères

Pour les adultes évoluant le mercredi ou le vendredi à :

Joëlle Barbier, 20 rue Chancelière, 38120 Le Fontanil

- 2) **Important** : Un dossier sera considéré comme incomplet et renvoyé à l'expéditeur s'il ne contient pas au moins : **Fiche d'inscription, chèque**.

Le chèque ne sera encaissé qu'au 1^{er} octobre au plus tôt. Ce qui laissera aux adhérents jusqu'au 30 septembre pour annuler leur inscription, leur chèque sera alors déchiré.

- 3) **Le certificat médical d'aptitude** : il pourra n'être donné qu'à la rentrée scolaire et au plus tard le 1^{er} octobre. En l'absence de ce document, **l'adhérent perdra la possibilité de préinscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante** ainsi que la priorité d'accès aux créneaux d'entraînement de leur choix.

Attention ! Le nombre de places dans chaque groupe est limité. S'il advenait que vous vous inscriviez dans un groupe déjà plein nous vous préviendrions par mail immédiatement, vous aurez alors le choix entre changer de groupe ou annuler l'inscription

Permanence pour les inscriptions

Inscriptions des Nouveaux et réinscriptions des retardataires :

* Le mercredi 4 septembre au foyer USSE (2 rue des Brieux) de 17h à 19h.

* Samedi 7 septembre : de 14 H à 17 H lors de la journée des Associations.

Au-delà de cette date il conviendra de contacter Johny Macaire par Mail : johnymacaire@cegetel.net afin de connaître les créneaux disponibles.

Les anciens adhérents n'ayant pas rendu leur dossier avant le 1 juillet 2019 à minuit pourront alors le ramener pendant les horaires de permanence mais ils ne bénéficieront plus de leur priorité d'accès aux créneaux.

Toute réinscription reçue **après le 1 juillet 2019** sera considérée comme reçue le 4 septembre et **perdra donc son caractère prioritaire**.

Fiche d'inscription : elles pourront être téléchargées sur le site du club ainsi que tous les **documents spécifiques** désirés.

Début des cours : La semaine du 16 septembre (merci de noter cette date sur vos agendas)

Règlement de la section Loisir Adultes

=> Important : ce règlement est à lire et à conserver

- 1) - Déroulement des activités

Déshabillage dans les vestiaires Dames et Messieurs. Il est demandé aux adhérents de regrouper leurs affaires dans un sac et d'amener celui-ci sur le bord du bassin afin d'éviter tout risque de vol. Les adhérents Natation pourront pratiquer une ou deux fois par semaine s'ils le désirent. Il suffira de régler la cotisation correspondante.

- 2) Le certificat médical d'aptitude : il pourra n'être donné qu'à la rentrée scolaire et au plus tard le 1^{er} octobre. En l'absence de ce document, **l'adhérent perdra la possibilité de préinscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante** ainsi que la priorité d'accès aux créneaux d'entraînement de son choix.

- 3) Justificatif de paiement de cotisation : ils vous seront remis sur demande à johnymacaire@cegetel.net à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention** : la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous.

- 4) Remboursement de cotisation : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, sur demande expresse écrite, l'USSE-Natation pourra au cas par cas, accepter la résiliation d'un adhérent. Le cas échéant, le remboursement de la cotisation de l'adhérent concerné sera effectué sur la base suivante :

- Entre la rentrée et le 30 septembre : remboursement de la totalité de la cotisation (aucun chèque ne sera donc encaissé avant le mois d'octobre).
- Du 1^{er} au 31 octobre : remboursement des 2/3 de la cotisation **à l'exception du montant de la licence versée à la FFN**.
- A partir du 1^{er} novembre, pas de remboursement. Cependant, dans le cas d'une mutation professionnelle ou d'un changement de lieu d'études, le Bureau Directeur de l'USSE-Natation pourra décider de déroger à cette règle.
-

Attention : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire (ou plusieurs selon votre engagement). Elle ne garantit pas un nombre de séances pré-déterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). L'USSE ne rembourse donc pas les séances non effectuées.

-
Début des cours : La semaine du 16 septembre

Une fois ce règlement lu, merci de le garder précieusement et de remplir la case prévoyant la signature sur la fiche d'inscription.